

MUNICIPALITÉ DE SAINT-MODESTE

1 octobre 2009

Procès-verbal de la session ordinaire du conseil municipal tenue le 1er octobre 2009 à 20 heures, à la salle du conseil située au 312 rue Principale à Saint-Modeste.

Sont présents :
- M. Louis-Marie Bastille, maire
- Mme Margot Perreault, conseillère
- M. Francis Plourde, conseiller
- M. Lucien Gendron, conseiller
- M. Alain Boucher, conseiller

Les membres présents forment le quorum.

Le directeur général et secrétaire-trésorier, Alain Vila, assiste à la session.

La prière est faite par le maire Louis-Marie Bastille.

2009-10-0183

1. Ouverture de la session

La session est ouverte à 20h, Louis-Marie Bastille, maire de Saint-Modeste, souhaite à tous la bienvenue.

Il est proposé par Alain Boucher, appuyé par Lucien Gendron, d'accepter l'ouverture de la session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0184

2. Lecture et adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Lucien Gendron, d'adopter l'ordre du jour.

Le point « Affaires nouvelles » est laissé ouvert.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

3. APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX

2009-10-0185

3.1 Approbation du procès-verbal de la session ordinaire du 14 septembre 2009

Il est proposé par Margot Perreault appuyé par Francis Plourde d'approuver le procès-verbal de la session ordinaire tenue le 14 septembre 2009.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

4. FINANCES

2009-10-0186

4.1 Acceptation des comptes à payer

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Lucien Gendron :

◆ D'approuver le paiement des comptes énumérés dans le registre des achats du mois de septembre 2009 au montant de 142 684,31 \$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

Dépôt des rapports des délégations de pouvoir

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose le résumé des décisions prises durant le mois de septembre 2009, en vertu des règlements numéros 280 et 284:

Directeur général et secrétaire-trésorier	8 961,56 \$
Contremaître de voirie	130 432,44 \$
Coordonnateur des services techniques.....	1 990,19 \$

4.2 Dépôt du registre des dépenses incompressibles

Alain Vila, directeur général et secrétaire-trésorier, dépose la liste des dépenses incompressibles du mois de septembre 2009 au montant de 65 580,01\$.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

5. CORRESPONDANCE

La lecture du résumé de la correspondance est faite par le maire, Louis-Marie Bastille.

Une liste détaillée a été remise à l'ensemble des conseillers lors d'une rencontre préparatoire à la présente session.

6. SUIVI ET RAPPORT

6.1 Rapport des employés

Voirie

Les travaux de rapiéçage de la Rue Principale ont été complétés durant le courant du mois de Septembre.

Asphaltage des Rues Rose Henri, Boucher, Jalbert, Station.

Ponceaux Rue Jalbert, et Route de la Station (avec Daniel Martel).

Coordination des Services Techniques :

Construction de l'abri génératrice en cours

Valve de rue de la Rue Boucher

Réparation de la pompe doseuse (puits Village): Problématique électronique

Rencontre avec le MAMROT (Roger D'Astous) pour problématique d'azote ammoniacal et DBO5. Des tests ont été demandés à Daniel Martel.

Administration :

Dépôt du rôle d'évaluation triennal 2010-2012

Préparation élections municipales

Travaux au bureau municipal complétés, et travaux divers dans l'ensemble des bâtiments de la municipalité.

6.2 Rapport des conseillers

Francis Plourde : compte-rendu du conseil d'administration de la région Kamloop;

Alain Boucher : lignage de routes à venir.

7. PROJET DE RÉSOLUTIONS

2009-10-0187

7.1 Approbation budget de la Régie Kamloop

Conformément à l'article 14 de l'entente de constitution, la Régie Kamloop transmet à la Municipalité, pour approbation, ses prévisions budgétaires 2010.

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde appuyé par Alain Boucher d'accepter les prévisions budgétaires, pour l'année 2010, de la Régie Kamloop au montant de 44 633.61 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0188

7.2 Choix de soumissionnaires pour le marquage de rues.

ATTENDU que des appels d'offres ont été adressés à divers fournisseurs pour le marquage des rues de l'Église Sud et de la Seigneurie;

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseur	Prix pour le marquage de rues (taxes incluses)
Perma-Ligne St-Joseph	4899.34 \$ (.209 \$ / mètre)
Dura-Ligne Thetford Mines	(.229 \$ / mètre)

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault,

Que la Municipalité de Saint-Modeste accepte la soumission présentée par « Perma-Ligne » selon la soumission déposée au coût global de 4899.34 \$.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0189

7.3 Location d'un conteneur pour la cueillette de gros rebuts

Il est proposé par Francis Plourde, appuyé par Alain Boucher, de louer un conteneur pour les rebuts volumineux et de le mettre à la disposition des citoyens du 9 au 18 octobre 2009 inclusivement.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-10-0190

7.4 Report de la date du rôle de perception

ATTENDU que le code municipal, en son article 1001, mentionne qu'il est du devoir du secrétaire-trésorier de toute municipalité locale de faire, chaque année, dans le mois d'octobre ou en tout autre temps fixé par le conseil, un rôle général de perception comprenant toutes les taxes;

ATTENDU que le code municipal, en son article 1007, mentionne que le rôle de perception ne peut être complété avant le 1^{er} janvier ni tant que le budget de la municipalité n'a pas été adopté;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Francis Plourde que, à chaque année, le secrétaire-trésorier présente un rôle de perception comprenant toutes les taxes en janvier ou en février de l'année fiscale en cours.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-10-0191

7.5 Choix de soumissionnaires pour asphaltage

ATTENDU que des appels d'offres ont été lancés sur invitation pour l'asphaltage de routes durant la saison 2009;

ATTENDU qu'un seul entrepreneur nous a transmis les soumissions avant la date limite.

ATTENDU les résultats de l'ouverture des soumissions représentés dans le tableau suivant :

Fournisseur	Rue de l'Église Sud	Rue de la Seigneurie	
Construction BML	Coût taxes incluses 11 942.18 \$ Distance = 91.44 m	Coût taxes incluses 4543.21 \$ Distance = 33 m	
Total			16 485.39 \$

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Margot Perreault :

Que la Municipalité de Saint-Modeste accepte les soumissions présentées par « Construction B.M.L. » dont le détail est exposé ci-dessus au coût global de 16 485.39 \$

Les travaux pour la préparation et pose d'asphalte devront être réalisés dans les plus brefs délais.

Le coût global de l'investissement représente un montant de 15 755.14 \$ TVQ incluse sera payé selon les modalités suivantes :

- 15 755,14 \$ par la subvention à recevoir dans le cadre du « Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal ».

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0192

7.6 Contrat de gré à gré pour asphaltage

ATTENDU QUE suite à la recommandation du député Jean D'Amour, le Ministre délégué aux Transports, Monsieur Normand McMillan accordait par courrier du 15 septembre 2009 une subvention maximale de 20 000 \$ dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier;

ATTENDU QUE suite à l'appel d'offre relatif à l'asphaltage des rues Église Sud et Rang de la Seigneurie, les montants dépensés s'élèveront à 15 755,14 \$, soit un solde restant disponible de 4244,86 \$;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Alain Boucher appuyé par Margot Perreault :

Que la Municipalité de Saint-Modeste demande une soumission à l'entreprise « Construction B.M.L. » afin de réaliser des travaux d'asphaltage pour un montant maximum de 4244,86 \$ (TVQ incluse) sur le Rang de la Seigneurie, et octroie un contrat de gré à gré pour le montant de ladite soumission.

Le montant de 4244,86\$ sera payé à hauteur de 4244,86\$ par la subvention à recevoir dans le cadre du Programme d'Aide à l'Amélioration du Réseau Routier;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0193

7.7 Contrat de gré à gré pour asphaltage

ATTENDU QUE par résolution N° 2009-08-0152 en date du 3 août 2009, la municipalité de St-Modeste acceptait la soumission de l'entreprise « Construction B.M.L » pour l'asphaltage de diverses routes de la municipalité au montant total de 128 406,30 \$ TVQ incluse;

ATTENDU QUE le montant de 128 406,30\$ était budgété dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec, et que la facture finale produite par l'entreprise « Construction B.M.L » pour lesdits travaux d'asphaltage s'élève au montant de 122 655,65 \$ TVQ incluse, soit un montant inutilisé de 5750,65 \$;

ATTENDU QU'il était budgété un montant de 2098,91 \$ (TVQ incluse) dans le Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec pour la réalisation de travaux d'asphaltage sur la Rue Principale;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Lucien Gendron appuyé par Alain Boucher :

Que la Municipalité de Saint-Modeste demande une soumission à l'entreprise « Construction B.M.L. » afin de réaliser des travaux d'asphaltage pour un montant maximum de 7 859,56 \$ (TVQ incluse) sur le Rang de la Seigneurie, et octroie un contrat de gré à gré pour le montant de ladite soumission.

Le montant de 7859,56\$ sera payé à hauteur de 7859,56\$ par une fraction des subventions reçues dans le cadre du Programme sur la Taxe d'accise sur l'essence et la contribution du Québec;

Adoptée à l'unanimité des conseillers présents.

2009-10-0194

7.8 Appui au projet agro-touristique de Mme Simone Vézina

ATTENDU la demande de Mme Simone Vézina pour servir des repas de cabane à sucre et des repas à la ferme à l'année en complément d'une gamme d'activités agricoles;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Modeste a adopté le règlement N° 302 permettant l'exercice d'activités agrotouristiques en zone agricole sous certaines conditions, et qui autorise l'usage projeté par Mme Vézina;

ATTENDU QUE la superficie et la configuration de la propriété agricole de Mme Simone Vézina ne permettent pas d'exercer un usage agricole

intensif;

ATTENDU QUE la promotrice, Mme Simone Vézina, s'engage à respecter et à se conformer aux règlements de zonage et d'urbanisme de la municipalité, ainsi que le règlement N° 302 permettant l'exercice d'activités agrotouristiques en zone agricole selon certaines conditions, notamment les conditions de normes de superficie;

ATTENDU QUE le projet de Mme Simone Vézina essaie avec la collaboration du MAPAQ de mettre de l'avant une nouvelle manière d'exercer une activité agricole rentable;

ATTENDU QUE Mme Simone Vézina souhaite consolider l'usage de cabane à sucre qu'elle exerce déjà sur place en y ajoutant des activités agricoles de nature à intéresser sa clientèle;

ATTENDU QUE ce projet agrotouristique ne nuit pas à l'homogénéité de la communauté et de l'exploitation agricole;

ATTENDU QUE ce projet n'aura pas d'effets négatifs sur l'application des lois et règlements notamment en matière d'environnement et plus particulièrement pour les établissements de production animale puisque le demandeur comprend qu'il devra exercer ce nouvel usage en acceptant les inconvénients reliés aux productions agricoles voisines;

ATTENDU QUE le projet de Mme Simone Vézina se doit d'être en harmonie avec tout son voisinage;

ATTENDU QUE ce projet n'a aucun effet négatif sur la préservation pour l'agriculture des ressources eau et sol dans la municipalité et la région;

ATTENDU QUE ce projet représente un apport économique important pour la vitalité de notre municipalité;

ATTENDU QU'un refus pour le demandeur remettrait en question la viabilité de ses investissements et pourrait dans son cas avoir des conséquences fort négatives;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Francis Plourde et appuyé par Margot Perreault :

QUE le conseil de la municipalité de St-Modeste appuie le projet de Mme Simone Vézina pour des activités agro-touristiques en zone agricole auprès de la CPTAQ.

QU'une copie de la présente résolution soit adressée à Mme Simone Vézina afin d'appuyer sa demande auprès de la CPTAQ.

QUE les conditions et engagements exposés plus haut devront être tenus et justifiés auprès de la municipalité.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents

2009-10-0195

7.9 Réseau Audet – Transfert de la demande d'aide financière du Programme Infrastructures Québec Municipalités (PIQM) vers le Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO)

ATTENDU qu'en date du 9 mars 2009 par sa résolution N° 200 9-03-0053, la municipalité de St-Modeste décidait de présenter son projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation et de distribution d'eau potable du Réseau Audet au Programme Infrastructures Québec Municipalités (PIQM);

ATTENDU QUE le 6 avril 2009, un nouveau programme dénommé PRECO était mis en place; ce programme permettant aux municipalités de réaliser des travaux de réhabilitation ou de remplacement de conduites de distribution d'eau potable et de collecte des eaux usées à la faveur d'une aide financière des gouvernements du Canada et du Québec;

ATTENDU QUE ce programme est plus avantageux en terme d'aide financière pour notre municipalité;

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par Lucien Gendron, appuyé par Margot Perreault,

QUE la municipalité de Saint-Modeste présente son projet de mise aux normes des ouvrages d'alimentation et de distribution en eau potable du « Réseau Audet » au « Programme de renouvellement des conduites d'eau potable et d'eaux usées (PRECO) »;

QUE la municipalité de Saint-Modeste demande un taux d'aide financière bonifié afin de permettre l'acceptation du projet selon la capacité de payer des citoyens;

QUE la municipalité de Saint-Modeste confirme que le projet est autorisé par le conseil municipal, et ne contrevient à aucun règlement;

QUE la municipalité de Saint-Modeste s'engage à payer sa part des coûts admissibles et les coûts d'exploitation continus du projet;

QUE la municipalité de Saint-Modeste autorise M. Alain Vila, directeur général, à signer tout document relatif à la présentation du projet au programme PRECO;

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

8. PROJET DE RÈGLEMENTS

2009-10-0196

8.1 Avis de motion pour adoption d'un règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2010

Lucien Gendron donne avis de motion qu'un projet de règlement établissant le budget pour l'exercice financier 2010, fixant les taux des taxes foncières générales et spéciales ainsi que les différents taux de compensations pour les services et adoptant le programme triennal en immobilisations, sera présenté, au cours d'une session ultérieure du conseil, en vue de son adoption.

9. AFFAIRES NOUVELLES

10. À L'INTENTION DES GENS DE LA SALLE

La période de questions a lieu. Des questions sont posées.

2009-10-0197

11. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Margot Perreault, appuyé par Alain Boucher, de lever la session à 21:30h.

Adopté à l'unanimité des conseillers présents.

En signant le présent procès verbal, le maire Louis-Marie Bastille est réputé avoir approuvé et signé chacune des résolutions.

Alain Vila
Directeur général et
Secrétaire-trésorier

Louis-Marie Bastille,
Maire